

En exercice : 30
 Présents : 5
 Absents : 25
 Procuration : 0
 Votants : 5

Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

Étaient présents :
 Zalihata ABOUDOU,
 Anrifina ASSANI,
 Abdoullatuf MADI,
 Ismaila MDEREMANE SAHEVA, Mohamadi-Colo SOILIH-MADI.

Étaient absents :
 Mouhamadilmounir ABDALLAH, Chadhouli ABOU, Mouslim ABDOURAHAMAN, Attoumani Black ABDULLAH, Soilihi AHMED, Nourou ANDJIBOU, Salami ASSANI, Mariame BACO OUSSENI, Chaharani BAMANA, Saandia BOINA, Chamsia DJIHADI SOILIH, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Elline HEDJA, Fonte IBRAHIM, Hanima IBRAHIMA, Thomas INOUSSA, Soidridine MADI, Hidahya MAHAFFIDHOU, Angatahi MELE, Mariama MHIDINI, Ali-Moussa MOUSSA-BEN, Tahanlabati Tissianti OILI AHAMADI, Rifcati OMAR-FOUNDI, El Farsi SAID, Fatima SALIM.

Objet :
Dotation de soutien à l'investissement local (Dsil) 2018
Création d'une ZAE-C au Carrefour de Chirongui

Procurations : Néant

L'an deux mille dix-huit, le premier du mois de juillet, le conseil communautaire s'est réuni à l'ancienne mairie de Bandrélé sur 2^{ème} convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire le 29 juin 2018 en situation d'urgence conformément aux articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT sous la présidence de Monsieur Ismaila MDEREMANE SAHEVA. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Abdoullatuf MADI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

NOTA :

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège de la Communauté de Communes le 02/07/2018

Le Président,
Ismaila MDEREMANE SAHEVA

Vu la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
Vu l'ordonnance n°2011-1708 du 1er décembre 2011
Vu l'article L-2334-42 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la circulaire INTB1804486J du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de la cohésion des territoires
Vu l'appel à projets du Préfet de Mayotte n)403/SG/DRCL du 11 juin 2018
Vu l'arrêté 2018-SG-412 du 7 mai 2018 portant sur la modification des statuts de la CCSud

Considérant le caractère d'urgence reconnu par le conseil pour ce point de l'ordre du jour
Considérant l'étude du centre-bourg que réalise actuellement la commune de Chirongui et qui souligne l'importance et l'urgence d'aménager la zone d'activité commerciale au carrefour dit « Mme AZIZ », Le Président expose que des projets d'implantation de commerces et de services s'étant d'ores-et-déjà vu attribués un permis de construire, une densification importante du trafic routier est attendu ce qui compromettra sérieusement la sécurité des piétons et des usagers de la route. Une opération d'aménagement et de viabilisation de la zone d'activité commerciale est une solution efficace pour garantir la bonne implantation des commerces et assurer un aménagement de l'espace garantissant la sécurité des habitants. Il est proposé de lancer une étude de faisabilité jusqu'à l'élaboration du phasage opérationnel et fonctionnel et de placer le projet en priorité 3

Plan de Financement ZAE-C Carrefour Chirongui	Montant HT	Taux
Etat - DSIL 2018	63 420 €	80%
CCSud - Autofinancement	15 855 €	20%
TOTAL	79 275 €	100%

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

DÉCIDE :

- D'approuver** l'urgence
- D'approuver** le projet **Création d'une ZAE-C au Carrefour de Chirongui**
- D'approuver** le plan de financement et les montants demandés à la DSIL 2018
- D'affecter** l'ordre de priorité 3 pour ce projet
- D'autoriser** le Président ou son représentant à mettre en œuvre cette délibération

Ainsi délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.

Fait à Bandrélé, le 1 Juillet 2018

Le Président



Ismaila MDEREMANE SAHEVA

